

## Conflits d'intérêt et publications

**Christian Richard\***  
Réanimation Médicale  
Hôpital de Bicêtre (AP-HP)  
Faculté de Médecine Paris Sud  
[christian.richard@bct.aphp.fr](mailto:christian.richard@bct.aphp.fr)

La règle a été pendant longtemps d'ignorer les conflits d'intérêt (COI) dans le domaine de la publication scientifique médicale. Ainsi jusque dans les années 90 des journaux aussi prestigieux que *Nature* ou le *Journal of the American Medical Association* (JAMA) considéraient que la déclaration des COI risquait d'obérer le progrès scientifique et s'apparentait à une certaine forme de MacCarthysm. La part croissante prise par l'industrie pharmaceutique dans le financement des essais thérapeutiques et l'affaire *Jesse Gelsinger* ont amené les éditeurs des revues anglo-saxonnes de référence à adopter des procédures de déclaration de COI, plutôt qu'à imaginer d'avoir l'illusion de les interdire.

En médecine un COI correspond à une situation où le jugement du médecin à propos de l'intérêt premier du patient est influencé par un intérêt second le plus souvent financier. L'impact des COI, qu'ils soient financiers ou académiques, souvent à l'origine de la rupture du contrat moral et éthique entre le patient, le médecin et la société civile est souvent difficile à définir avec précision. Il concerne le plus souvent la validité des résultats publiés (rareté de la publication des études aux résultats négatifs, prête-noms ou auteurs fantômes, falsification des résultats, etc...) mais également la confiance que les patients accordent aux médecins tant, lors des choix thérapeutiques que lors des inclusions dans les essais cliniques.

Les COI concernent tous les acteurs du processus de la publication scientifique et donc de l'essai clinique impliquant le médicament, les dispositifs médicaux ou les biotechnologies : auteurs, éditeurs, relecteurs, institutions, jury d'attribution de financement de la recherche, comité de protection des personnes, comité d'éthique, sociétés savantes, etc...) ([www.iom.edu/conflictofinterest](http://www.iom.edu/conflictofinterest); <http://www.wame.org/>).

Pour ce qui est des auteurs *l'International Committee of Medical Journal Editor* (ICMJE, [www.icmje.org](http://www.icmje.org)) a élaboré sous l'influence des éditeurs de quelques journaux de référence (J Drazen pour le *New England Journal of Medicine*, M Tobin pour *l'American Journal of Respiratory and Critical Care Medicine*, par exemple) un formulaire standardisé de déclaration de COI dont la généralisation est en bonne passe d'aboutir. Cette déclaration de COI concerne non seulement les auteurs d'articles originaux mais aussi ceux de mises au point destinées à l'enseignement ou de meta analyses, publications souvent rédigées par des leaders d'opinion dont l'impact tant sur les lecteurs que plus généralement sur les patients et la société civile est souvent particulièrement important.

Reste l'épineux sujet de la transparence de la déclaration de COI dont l'analyse des données de la littérature montre combien il demeure pour le moins perfectible à ce jour. A côté de la sensibilisation régulière de chacun d'entre nous au respect de l'éthique comme l'a fait récemment Martin Hirsch à l'occasion de la parution d'un ouvrage intitulé « *pour en finir avec les conflits d'intérêt, éditions Pluriel* » plusieurs pistes existent pour améliorer la transparence des déclarations de COI :

- simplification et standardisation des déclarations, et élargissement à l'ensemble des acteurs du processus de publication scientifique.
- établissement de règles de déclaration au sein des universités, des sociétés savantes, des centres hospitalo- universitaires, du conseil national de l'ordre des médecins, etc...
- ouverture d'un fichier national centralisé.
- développement de l'enseignement dans le cursus médical.

Œuvrer par tout moyen pour favoriser la transparence en termes de déclaration de COI, en particulier financiers, est indispensable pour éviter l'érosion actuelle rapide de la crédibilité des médecins dans la société civile et tout particulièrement auprès des patients.

*\* travail conduit à la demande de la Commission d'éthique de la Société de Réanimation de Langue Française (professeur Didier Dreyfuss, secrétaire) par le groupe de travail suivant : Cédric Daubin, Didier Journois, Guy Le Gall, Christian Richard, Marina Thirion*